

Fonctions du Ministère

Le Ministère a pour fonctions principales:

- a) de diriger les relations canadiennes avec les autres pays; de représenter le Canada au sein des organismes internationaux; de protéger et de promouvoir les intérêts canadiens à l'étranger;
- b) de rassembler, confronter et analyser des renseignements relatifs aux événements qui peuvent influencer sur les relations internationales du Canada;
- c) de correspondre avec les gouvernements étrangers et leurs représentants au Canada;
- d) de négocier et conclure des traités et d'autres accords internationaux;
- e) de représenter le Canada dans les pays étrangers et aux conférences internationales;
- f) d'aider les Canadiens en voyage à l'étranger;
- g) de refléter à l'étranger l'esprit créateur et la qualité des connaissances et de la culture canadiennes.

Organisation de l'administration centrale à Ottawa

L'administration centrale du ministère des Affaires extérieures est organisée de façon à assurer son efficacité, à accroître sa souplesse et à encourager une coordination aussi étroite que possible entre le personnel chargé respectivement de l'exécution des tâches opérationnelles et de l'élaboration continue des lignes de conduite qui régissent ses opérations.

Le sous-secrétaire assume la responsabilité globale de la politique et des opérations du Ministère. Avec le sous-secrétaire associé et les sept sous-secrétaires adjoints, il forme une équipe dont relèvent les principaux domaines de la politique étrangère. Ils constituent un ensemble connu sous le nom de Groupe des sous-secrétaires.

Depuis plusieurs années déjà et conformément à la politique établie, les opérations du Ministère ont été confiées aux *directeurs généraux* d'un certain nombre de *bureaux* qui composent le gros du Ministère, ce, afin de permettre à la haute administration de se consacrer entièrement à l'élaboration et à l'orientation des lignes de conduite. Ces grandes unités, dont la création était le principal